

3.1.4 Évaluation des travaux du Conseil

3.1.4.1 EVALUATION ANNUELLE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Sur recommandation du comité des nominations et rémunérations, le conseil de surveillance a délégué le processus d'évaluation 2022 de son fonctionnement à un cabinet externe de renommée internationale, Russel Reynolds & Associés.

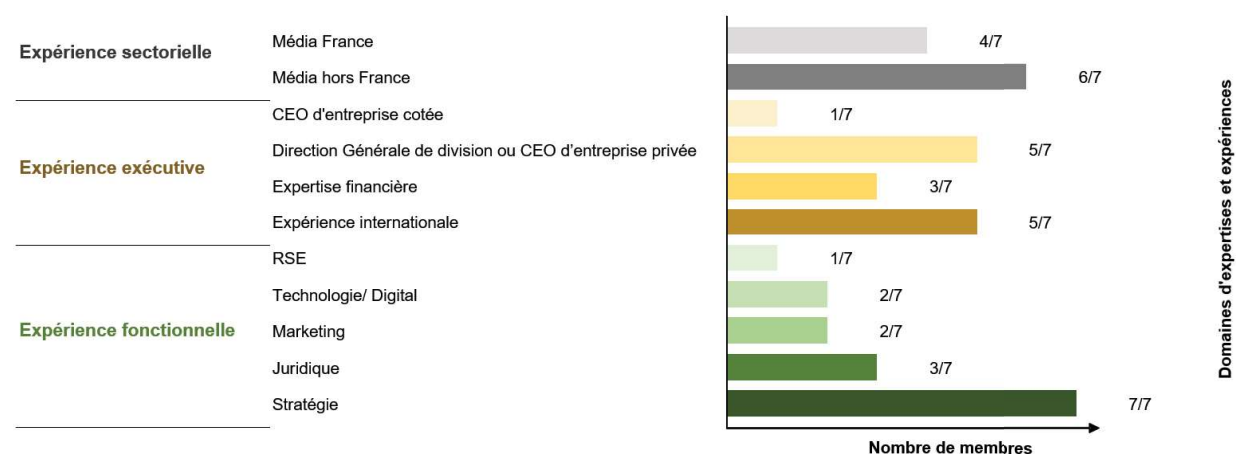
Ce cabinet a procédé en plusieurs étapes :

1. Définition des compétences requises avec le comité des nominations
2. Appréciation des compétences et expériences du conseil
3. Envoi et exploitation d'un questionnaire
4. Conduite d'entretiens individuels
5. Synthèse du fonctionnement et identification des points d'amélioration

A l'issue de ses travaux, le cabinet de conseil a élaboré une matrice des compétences des membres du Conseil ainsi qu'un rapport sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités faisant ressortir ses points forts et ses axes d'améliorations. Il est à noter que cette évaluation a été menée avant les changements intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance du 13 février 2023 présentés en partie 3.1.1.

A. MATRICE DES COMPÉTENCES

La matrice ci-dessous présente les compétences représentées au sein du Conseil de Surveillance. Toutes les compétences requises sont couvertes par ses membres ce qui lui permet de mener ses travaux de manière approfondie et efficace.



La définition des compétences exécutives et fonctionnelles telles qu'évaluées dans la matrice est détaillée ci-après :

CEO d'entreprise cotée : CEO en exercice ou à la retraite d'une entreprise cotée, doté(e) d'un sens aigu des affaires et d'un bon jugement.

Direction Générale de division ou CEO d'entreprise privée : Directeur Général d'un centre de profit de taille significative ou Directeur Général d'une entreprise non cotée.

Expertise financière : Directeur financier d'entreprise cotée, bénéficiant idéalement d'une expérience en fusions & acquisitions; banquier ou ancien banquier d'affaires; inspecteur des finances; associé ou ancien associé au sein d'un cabinet d'audit.

Expérience internationale : A occupé des fonctions exécutives en dehors de son marché d'origine ou a dirigé des activités internationales durant une période significative.

Technologie / Digital : Rôle opérationnel dans un "pure player " digital ou technologique ; rôle opérationnel en lien avec le digital / la technologie dans une entreprise non digitale/technologique ; ou deux mandats d'administrateur au moins dans des entreprises numériques.

Stratégie : Bénéficie d'une expérience dans l'élaboration et la conduite de stratégies à long terme ; a occupé des fonctions de Directeur de la Stratégie à un niveau de comité exécutif.

Marketing : A occupé des fonctions de Directeur du Marketing à un niveau de comité exécutif.

RSE : Rôle opérationnel au sein d'une entreprise oeuvrant pour le développement durable ; a occupé des fonctions de Directeur de la RSE à un niveau de comité exécutif.

Juridique : Professionnel de la fonction juridique ayant évolué à niveau comité exécutif ou ancien avocat.

B. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS

La conclusion générale sur l'évaluation du Conseil est qu'il se caractérise par son bon fonctionnement et la qualité de ses membres.

De nombreux points forts ont pu être mis exergue grâce aux entretiens menés. Tout d'abord, le Conseil est équilibré dans sa composition qui est diversifiée, avec des membres indépendants qui contrebalancent le rôle de l'actionnaire principal. Les réunions sont menées avec efficacité et les débats sont nourris. Les comités jouent bien leur rôle, avec une dynamique permettant l'échange. Les participants notent que les discussions sont ouvertes et que les réponses apportées par le management sont solides.

Toutefois, des points d'améliorations ont pu être décelés, tels que le temps passé sur les sujets stratégiques qui gagnerait à être plus long, un comité RSE qui du fait de sa création récente doit encore gagner en maturité, et enfin l'intégration des nouveaux membres du Conseil qui pourrait être renforcée.

3.2 DIRECTOIRE

3.2.1 Composition du Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans depuis l'Assemblée Générale du 5 mai 2014.

Le Directoire est composé au maximum de cinq membres, personnes physiques, désignés par le Conseil de Surveillance et rémunérés par le Groupe Métropole Télévision, et tous d'un âge inférieur à 75 ans.

Le Conseil de Surveillance du Groupe M6, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé dans sa séance du 13 février 2023 de nommer un nouveau collège du Directoire, le mandat du collège actuel arrivant à échéance. Ce nouveau collège, nommé pour un mandat de trois années, courant jusqu'au 13 février 2026 sera présidé par Nicolas de Tavernost, en qui la confiance du Conseil a été renouvelée.

Membres du Directoire	Nationalité	Âge	Fonction principale	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date d'échéance du mandat
Nicolas de Tavernost	Français	72 ans	Président du Directoire	26/05/2000	13/02/2023	13/02/2026
Thomas Valentin	Français	68 ans	Vice-Président du Directoire en charge des Antennes et des Contenus	26/05/2000	13/02/2020	13/02/2023
Régis Ravanans	Français	58 ans	Membre en charge des antennes Radio, de la Musique et des Spectacles	28/07/2020	-	13/02/2023
Jérôme Lefébure	Français	60 ans	Membre du Directoire en charge de la Finance et des métiers de Support	25/03/2010	13/02/2020	13/02/2023
David Larramendy	Français	48 ans	Membre du Directoire en charge des activités commerciales	17/02/2015	13/02/2023	13/02/2026
Karine Blouët	Français	53 ans	Membre du Directoire en charge des Affaires Publiques	13/02/2023	-	13/02/2026
Guillaume Charles	Français	47 ans	Membre du Directoire en charge des antennes et des contenus	13/02/2023	-	13/02/2026
Henri de Fontaines	Français	48 ans	Membre du Directoire en charge de la stratégie, de la transformation et du développement	13/02/2023	-	13/02/2026